

# Préserver la biodiversité cormelloise dans la vallée

## Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2022



**Organisme / institution en charge de la mise en œuvre :** Commune de Cormelles le Royal

**Services de la collectivité associés :** Service de la Direction Générale - Service de la Communication - Service des espaces verts

**Budget :** 1 042 200 € (achat des terrains, réalisation de liaisons douces)

**Date de début :** 01/01/1988

**Date de fin (prévue si l'action est en cours) :** 01/03/2021



**Objectifs (1500 signes maximum) :**

C'est en 1988 que la commune de Cormelles le Royal a commencé à acquérir d'anciennes prairies destinées au pâturage des bovins pour en faire un lieu de promenade et de détente, avec la volonté de préserver au maximum la nature. Ces terres ont été nommées « la vallée verte ». Cet espace a été agrandi au fil des années par l'acquisition de terrains qui permettent de faire pratiquement le tour de la commune.

Ces espaces verts complètent l'acquisition d'un parc paysager au cœur de ville et le bois de 4 hectares. Sur cet espace de 20 hectares, le paysage a été transformé au fil du temps par des aménagements divers pour la détente (labyrinthe végétal, parcours sportif...) et des aménagements prévus pour la protection de la biodiversité.

### **Mesures mises en œuvre (2500 signes maximum) :**

L'aménagement du paysage pour le maintien de la biodiversité remonte à 1988 avec l'acquisition de pâturages et leur transformation en espaces verts publics. La 1ère action a été de développer les haies existantes. Des liaisons douces ensablées ont ensuite été réalisées, avec des équipements sportifs et de détente. Depuis 2014, l'accent est mis pour aménager des espaces de sauvegarde de la biodiversité dans la vallée, avec, à la place de la tonte, la mise en place de la gestion différenciée sur des endroits définis, et une fauche tardive en septembre. En 2021, cette pratique est développée jusqu'au mois de mai sur la totalité des espaces verts de la commune, puis la tonte reprend SAUF sur les endroits définis en gestion différenciée. Le but est de favoriser le retour d'espèces végétales sauvages. En 2019, la Commune est retenue par l'OFB pour mettre en place un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur 3 ans et prendre ainsi connaissance des espèces animales et végétales et des lieux à préserver. En 2016, un verger a été mis en place sur les terrains qui jouxtent des jardins familiaux. 44 pommiers de pommes à couteau ont été plantés par les équipes des espaces verts avec la participation de toutes les classes des écoles primaires. La production de ces pommiers reste à disposition de la population. Un hôtel à insectes y a été également implanté pour prendre conscience de l'importance de sauvegarder la petite faune et des pollinisateurs. À côté, un espace de 30 m<sup>2</sup> est mis à disposition d'un apiculteur cormellois qui installe 6 à 8 ruches chaque année. Avec la réalisation de l'ABC, nous avons constaté que plusieurs habitants disposaient de petites mares ou bassins qui recevaient des batraciens. Malheureusement, aucune mare ne se trouvait dans l'espace public. Il a donc été décidé d'en créer une de 150 m<sup>2</sup> qui a été creusée, bâchée et aménagée avec des espèces végétales locales par les agents communaux sur les conseils du Conservatoire des Espaces Naturels. Dès le premier printemps, des tritons se sont installés ce qui augure pour les années à venir, une installation certaine des amphibiens. Autour de la mare, un espace pédagogique concernant la faune et la flore est créé avec des nichoirs, abris et panneaux explicatifs sur les différentes espèces végétales et animales qui y vivent, la gestion différenciée, les abris à hérissons et petite faune, les 8 nichoirs à destination des Pics, Chouette chevêche, Rouge-gorge, Troglodyte, chauve-souris ...

### **Résultats / impact pour la biodiversité (1500 signes maximum) :**

L'ensemble des mesures prises depuis 1988 et plus particulièrement depuis 2014 ont pour but de préserver, maintenir et amplifier la biodiversité cormelloise au sein des espaces verts de la commune. Des actions simples ont été ou sont mises en place pour cette sauvegarde. L'acquisition des prairies a permis la sauvegarde des haies sauvages, la gestion différenciée a permis l'explosion du nombre des espèces végétales qui était de 7 ou 8 lorsque les espaces étaient tondus à 131 espèces, dont 4 orchidées. Le rucher géré par un apiculteur cormellois a permis la récolte en 2021 de 500 kg de miel grâce à la gestion différenciée alors que dans les communes alentour, les apiculteurs ont été obligés de nourrir leurs ruchers. Le verger, à disposition des habitants, accueille des espèces anciennes de pommiers. La mare communale va pouvoir recevoir les différentes espèces d'amphibiens des mares privées des alentours, comme les grenouilles et tritons, ainsi que toute la petite faune des mares et ainsi constituer un corridor spécifique. L'espace pédagogique de la mare et un parcours « enquête d'arbres » installé dans le bois sont destinés à apporter une vulgarisation de cette biodiversité auprès de la population. C'est un complément qui s'ajoute aux 80 animations qui ont été menés sur la connaissance de la biodiversité depuis 3 ans, auprès des cormellois, dans les écoles, dans les associations, les entreprises, auprès des élus et du personnel, à la maison de retraite, à la médiathèque ..

### **Coordonnées**

Cormelles-le-Royal

### **Liens utiles**

[www.capitale-biodiversite.fr](http://www.capitale-biodiversite.fr)

## **Contact**

Guylaine LOPEZ, Adjointe du Directeur Général des Services  
02.31.52.12.29 et [g.lopez@cormellesleroyal.fr](mailto:g.lopez@cormellesleroyal.fr)